

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2260

18 novembre 2009

### SOMMAIRE

Accelya Holding (Luxembourg) S.A. ....	108465	Langevin Siding S.à r.l. ....	108436
Alterfin S.A. ....	108450	Lehman Brothers Helsinki Holdings S.à r.l. .....	108466
American Continental Properties Interna- tional (Luxembourg) S.A. ....	108463	L'Ounado Property S.A. ....	108475
Apollo 3C S.à r.l. ....	108476	Luifin S.A. ....	108435
Aramis International S.à r.l. ....	108472	Luxembourg Residential Properties Loan Finance 2 S.à r.l. ....	108466
Arco Holding S.A. ....	108468	Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l. ....	108464
Asher S.A. ....	108462	Multi Investment Bornova Center Izmir S.à r.l. ....	108473
Balfid S.à r.l. ....	108474	Multi Investment Luxembourg 1 S.à r.l. .	108473
Belval Plaza II S.à r.l. ....	108463	Multi Investment Ukraine 2 S.à r.l. ....	108473
Belval Plaza I S.à r.l. ....	108468	Newport Investments S.A. ....	108474
CapitalatWork Foyer Group S.A. ....	108435	Online Grafics Luxembourg ....	108477
Circeo S.A. ....	108464	Oramak S.à r.l. ....	108478
Circeo S.A. ....	108465	Orefa S.à r.l. ....	108479
Circeo S.A. ....	108466	Parker Hannifin Luxembourg Finance S.à r.l. ....	108469
Circeo S.A. ....	108465	Parker Hannifin Luxembourg Investments 1 S.à r.l. ....	108464
Clyde Union (Holdings) S.à r.l. ....	108453	Petrocommerce Finance S.A. ....	108462
CNH Europe Holding S.A. ....	108462	Pharao I S.à r.l. ....	108472
CNH International S.A. ....	108462	Qualcount Holding S.A. ....	108467
Coralis S.A. ....	108468	Red Arrow S.à r.l. ....	108450
Dresdner Leasing 4 S.à r.l. ....	108473	Regidor Holding S.A. ....	108453
DufourIm S.A. ....	108467	Santorini Investment Holding S.A. ....	108434
Dufour-X S.A. ....	108466	Société de Restauration 1 ....	108465
European Trust Services (Luxembourg) Sàrl ....	108449	Solideal International S.A. ....	108449
F.07 Peintures et Façades ....	108449	'SOMALUX' Société de Matériel Luxem- bourgeoise S.A. ....	108463
Formation et Communication S.A. ....	108471	Sportfield International 1 S.à r.l. ....	108435
GEO M S.à r.l. ....	108474	Traust Holding S.à r.l. ....	108434
Geopark II S.A. ....	108475	Treveria M S.à r.l. ....	108435
Hanner Lautesch Promotions S.A. ....	108472	Vana Participations S.à.r.l. ....	108478
Happy Quick S.A. ....	108467	WTC International S.A. ....	108475
Haymarket Financial Luxembourg 1 ....	108434	X-Tra International A.G. ....	108453
i-CAP Luxembourg ....	108476	Yasemin 2 Sàrl ....	108471
Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l. ....	108469		
Kenzan International S.A. ....	108476		
Kwintet International S.à r.l. ....	108434		

**Haymarket Financial Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.041.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 9 octobre 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 16 octobre 2009.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139193/12.

(090168141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

**Traust Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.803.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

*Pour Traust Holding Sàrl*

Banque Havilland SA

Signature

Référence de publication: 2009139195/13.

(090168154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

**Santorini Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.016.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

*Pour Santorini Investment holding SA*

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2009139196/13.

(090168153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

**Kwintet International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 154.993.170,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.469.

Par résolutions signées en date du 12 octobre 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Trygve Grindheim, avec adresse professionnelle au 5, Brettenham House, Lancaster Place, WC2E 7EN Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Shaun Johnston, avec adresse professionnelle au 30-32, New Street, JE2 3RA St Helier, Jersey, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Sandrine Anton, avec adresse professionnelle au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139383/16.

(090167925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

**Sportfield International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 292.850,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 114.627.

Par résolutions signées en date du 21 octobre 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Nomination de Shaun Johnston, avec adresse professionnelle au 30-32, New Street, JE2 3RA St Helier, Jersey, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Sandrine Anton, avec adresse professionnelle au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139384/14.

(090167908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Treveria M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 136.722.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 octobre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat
- Nomination d'Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139386/14.

(090167801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Luifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.560.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 21 octobre 2009 que, Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Laurent BACKES, démissionnaire.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009139379/15.

(090167991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**CapitalatWork Foyer Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 78.769.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009139227/11.

(090168408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Langevin Siding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.950.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of October.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The SBC Master Pension Trust, which is a trust entered into and existing pursuant to the SBC Master Pension Trust Agreement of Trust, dated as January 1, 2007, as amended, and governed by the laws of the State of Texas, acting through its Directed Trustee, JPMorgan Chase Bank, N.A., a national bank incorporated and existing under the laws of the United States, with registered office at 1111 Polaris Parkway, Columbus, OH 43240, USA, and having Employer Identification Number 91-1990052,

duly represented by Rania Kiderchah, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on the thirteenth day of October 2009 in Austin, Texas.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Langevin Siding S.à r.l." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and sale, disposition or other realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in one or more entities of the Grand Duchy of Luxembourg or in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, contribution, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio and the carrying out of all other activities necessary or incidental to the foregoing purposes and any other lawful purposes related thereto which are permitted to be carried out by the Company under applicable law.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

## **B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares**

### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at eighty thousand Canadian dollars (Cnd\$80,000), consisting of eighty thousand (80,000) shares having a par value of one Canadian dollar (Cnd\$1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

### **Art. 7. Register of shareholders.**

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

### **Art. 8. Ownership and transfer of shares.**

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

## **C. General meeting of shareholders**

### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share is entitled to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

**Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.**

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## D. Management

**Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

**Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.**

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

**Art. 17. Convening meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.**

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meetings of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

### 18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This Article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

### **Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.**

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

**Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by one (1) class A manager and one (1) class B manager. The Company will also be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated as provided in this Article 14.3 acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

## **E. Supervision**

### **Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).**

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

#### F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 22. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

##### Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

##### Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

#### G. Liquidation

**Art. 25. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

#### H. Governing law

**Art. 26. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

##### *Transitional provisions*

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2010.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

##### *Subscription and Payment*

The subscriber has subscribed the shares to be issued as follows

1) the SBC Master Pension Trust, aforementioned, acting through its Directed Trustee, JPMorgan Chase Bank, N.A., aforementioned,

paid eighty thousand Canadian dollars (Cdn\$80,000) in subscription for eighty thousand (80,000) shares; and

Total: eighty thousand Canadian dollars (Cdn\$80,000) paid for eighty thousand (80,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of eighty thousand Canadian dollars (Cdn\$80,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand three hundred and fifty Euro (EUR 1,350.-).

### General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at two (2).

2. The following person is appointed as class A manager of the Company:

i) Michel E. Raffoul, manager, born on November 9, 1951 in Accra (Ghana), having his professional address at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg; and

The following person is appointed as class B manager of the Company:

ii) the SBC Master Pension Trust, which is a trust entered into and existing pursuant to the SBC Master Pension Trust Agreement of Trust, dated as January 1, 2007, as amended, and governed by the laws of the State of Texas, acting through its Directed Trustee, JPMorgan Chase Bank, N.A., a national bank incorporated and existing under the laws of the United States, with its registered office at 1111 Polaris Parkway, Columbus, OH 43240, USA, and having Employer Identification Number 91-1990052.

3. Subject to Article 16.2, the term of the office of the members of the board of managers shall be for an indeterminate period.

4. The address of the Company's registered office is set at 412F, route d'Esch, L-1471 LUXEMBOURG.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed, together with the notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuvième jour d'octobre.

Par-devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Le SBC Master Pension Trust, lequel est un trust conclu et existant en vertu du "SBC Master Pension Trust Agreement of Trust", en date du premier janvier, 2007, tel que modifié, et régi par les lois de l'Etat du Texas, agissant par son administrateur ("Directed Trustée"), JPMorgan Chase Bank, N.A., une banque nationale constituée et existant en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1111 Polaris Parkway, Columbus, OH 43240, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée sous le numéro 91-1990052 ("Employer Identification Number"),

dûment représenté par Rania Kiderchah, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Austin, Texas, le 13 octobre, 2009.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

### A. Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Langevin Siding S.à r.l." (la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la vente, aliénation ou autre réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans une ou plusieurs entités du Grand-duché de Luxembourg ou dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, apport, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio et la conduite de toutes autres activités nécessaires ou acces-

soires aux objets précédents et tous autres objets en relation qui sont permis d'être entrepris par la Société en vertu des lois applicables.

### 3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

## **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital social de quatre-vingt mille dollars canadiens (CAD 80.000) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

### **Art. 7. Registre des associés.**

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

### **Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

## **C. Assemblée générale des associés**

### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.**

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

#### **Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.**

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

### **D. Gestion**

#### **Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.**

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 15. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

#### **Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.**

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### **Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou par un (1) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### **Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

##### **18.2 Quorum**

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

##### **18.3 Vote**

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### **Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.**

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

**Art. 20. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera également valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous

mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué en vertu du présent article 14.3, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

## E. Surveillance de la Société

### Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

## F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

### Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

## G. Liquidation

**Art. 25. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

## H. Loi applicable

**Art. 26. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et Paiement*

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) le SBC Master Pension Trust, susnommé, agissant par son administrateur ("Directed Trustee"), JPMorgan Chase Bank, N.A., susnommé,

a payé quatre-vingt mille dollars canadiens (CAD 80.000) pour une souscription à quatre-vingt mille (80.000) parts sociales; et

Total: quatre-vingt mille dollars canadiens (CAD 80.000) payés pour quatre-vingt mille (80.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt mille dollars canadiens (CAD 80.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

### *Assemblée générale des associés*

Les associés constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à deux (2).

2. La personne suivante a été nommée gérant Classe A de la Société:

i) Michel E. Raffoul, gérant, né le 9 novembre, 1951 à Accra (Ghana), résident professionnellement au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg et;

L'entité suivante a été nommée gérant Classe B de la Société:

ii) SBC Master Pension Trust, lequel est un trust conclu et existant en vertu du "SBC Master Pension Trust Agreement of Trust", en date du premier janvier, 2007, tel que modifié, et régi par les lois de l'Etat du Texas, agissant par son administrateur ("Directed Trustee"), JPMorgan Chase Bank, N.A., une banque nationale constituée et existant en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1111 Polaris Parkway, Columbus, OH 43240, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée sous le numéro 91-1990052.

3. Sous réserve de l'article 16.2, les membres du conseil de gérance sont nommés pour un mandat d'une durée indéterminée.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 412F, route d'Esch, L-1471 LUXEMBOURG.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu à la représentante du comparant, la représentante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Kiderchah et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2009, LAC/2009/44051. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009139988/714.

(090169491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

**Solideal International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.607.

- Le siège social de la Société est transféré du 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Luxembourg, le 31 octobre 2009.

Pour copie conforme

P. GAINES

*Managing Director*

Référence de publication: 2009139955/13.

(090168797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

**F.07 Peintures et Façades, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.896.

## EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé, enregistré à Redange/Attert, le 10 juin 2008, Relation: RED/2008/694, annexé à un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 4 juin 2008, numéro 448 de son répertoire, enregistré le 10 juin 2008 sous la même relation que la cession de parts prénommée, concernant la société «F.07 Peintures et Façades», établie et ayant son siège social à L-3980 WICKRANGE, 4-6, rue des Trois Cantons,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 décembre 2006, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 22 février 2007, numéro 230, page 11.020.

signée en date du 3 juin 2008, que:

1) Monsieur Kodjo AFANOU, peintre, né le 19 décembre 1960 à Lomé (Togo), demeurant à L-1941 Luxembourg, 501, route de Longwy,

propriétaire de 30 (trente) parts sociales de ladite société, et

2) Monsieur Steve E. MOLITOR, directeur, né le 18 mai 1970 à Luxembourg, demeurant à L-1815 Luxembourg, 209, rue d'ltzig,

propriétaire de 51 (cinquante et une) parts sociales de ladite société

ont cédé toutes leurs parts sociales à Monsieur Paulo APOLINARIO DA SILVA, façadier, né le 30 mai 1976 à Luxembourg, demeurant à F-57330 Roussy-le-Village, 8, rue des Eglantines.

Redange/Attert, le 29 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Karine REUTER

*Notaire*

Référence de publication: 2009139925/29.

(090168668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

**European Trust Services (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.065.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 21 octobre 2009 à 15:00 heures.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de M. A.R.W. Knipping en tant que gérant de la société est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2009139924/16.

(090169052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Red Arrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 110.624.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2009:*

- Est nommée gérante de la société Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Rolf Caspers avec effet du 22 octobre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

*Pour le Conseil de Gérance*

Signatures

Référence de publication: 2009139923/17.

(090169060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Alterfin S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 148.949.

—  
L'an deux mille neuf le vingt-six octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CINQUANTENAIRE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.932, dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Freddy BRACKE.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ALTERFIN S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg. Le Conseil d'Administration est compétent pour fixer l'adresse exacte du siège à l'intérieur de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que se soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-cinq millions d'euros (65.000.000,- EUR), divisé en soixante-cinq mille (65.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par audio/visioconférence ou par des moyens permettant leur identification pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communications à distance est réputée se dérouler au siège de la société

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois d'avril à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2011.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

CINQUANTENAIRE S.A., prénommée . . . . .	65.000
Total: soixante-cinq mille actions . . . . .	65.000

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de quatre-vingt pour cent (80%), de sorte que la somme de cinquante-deux millions d'euros (52.000.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de six mille euros (6.000,- EUR).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Camille CIGRANG, administrateur de sociétés, demeurant au Parkside, Dene Park, Shipbourne Road, Tonbridge, Comté de Kent, TN11 9NS, Royaume-Uni (Président du Conseil d'Administration);
  - Monsieur Freddy BRACKÉ, économiste, demeurant au 9, rue Saint Hubert, L-1744 Luxembourg;
  - Madame Anne-Marie GRIEDER, économiste, demeurant au 9, rue Saint Hubert, L-1744 Luxembourg.
3. L'assemblée décide de nommer au poste d'administrateur-délégué Monsieur Freddy BRACKÉ, préqualifié.
4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - Madame Nicole BAEYENS, financial controller, demeurant au 11B, route de Capellen, L-8279 Holzem.
5. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
6. Le siège social est fixé à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Bracke et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2009. LAC/2009/45270. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009139989/138.

(090169452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

**X-Tra International A.G., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 58.888.

Hiermit kündigen wir den mit der X-TRA International A.G. (R.C. B 58.888 Luxembourg) am 17.04.2009 abgeschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 27.10.2009 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

26.10.2009.

FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT S.A.R.L., Société à responsabilité limitée

i.A. NASRI

*Geschäftsführer*

Référence de publication: 2009139963/14.

(090168932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Regidor Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.270.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 7 juillet 2009*

- Les mandats d'Administrateur de Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Madame Chantal GASPAS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE SA., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Certifié sincère et conforme

REGIDOR HOLDING S.A.

Ch. FRANCOIS / F. DUMONT

*Administrateur / Administrateur et Présidente du conseil d'administration*

*Extract of the resolutions taken at the annual general meeting of July 7<sup>th</sup>, 2009*

- Mrs Françoise DUMONT, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086, Mrs Chantal GASPAS, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Mr Christian FRANCOIS, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg are reappointed as directors and the company FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, with registered office at 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg is reappointed as statutory auditor for a new period of six years until the Annual General Meeting of 2015.

Luxembourg, July 7<sup>th</sup>, 2009.

For true copy

REGIDOR HOLDING S.A.

Ch. FRANCOIS / F. DUMONT

*Director / Director and Chairwoman of the Board Directors*

Référence de publication: 2009139756/31.

(090168822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Clyde Union (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.256.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

An extraordinary general meeting (the "Unitholders Meeting") of the company Clyde Union (Holdings) S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers,

L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140.256 (the "Company") was held.

The Meeting was presided by Mr Edward HYSLOP, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as Secretary Mr Carmine REHO, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Mr Philippe MULLER, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board of the Meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the holder of the powers of attorney representing the unitholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney.

It was noted that the Resolutions, would be taken by the following members of the Company representing over 95% of the share capital of the Company, Clyde Blowers Capital S.à r.l. ("CBC") a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141.248, here represented by Mr Edward HYSLOP, prenamed, acting as duly appointed attorney of Clyde Blowers Capital S.a r.l. by virtue of a power of attorney given under private seal and SCF-VI Offshore L.P ("SCF"). a limited partnership, having its registered office (siège social) at Maples Corporate Services limited PPO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, here represented by Mr Edward HYSLOP, prenamed, acting as duly appointed attorney of SCF-VI Offshore L.P by virtue of a power of attorney given under private seal.

It was noted the notice of the meeting had been provided to the remaining unitholder, Appleby Nominees (Jersey) Limited but that they were not represented at the meeting.

The Chairman declared that:

I. According to the attendance list, the unitholders representing over 95% of the share capital were present or validly represented at the Meeting. The Meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

1) Increase of the corporate capital of the Company by contribution in cash and a contribution in kind by way of capitalization of a receivable due against the Company so as to bring it from its present amount of two Million, four hundred and sixty-six thousand, eight hundred and ninety-seven Pounds Sterling (GBP 2,466,897.-) to an amount of three million, twenty-two thousand, and thirty-seven Pounds Sterling (GBP 3,022,037.-) represented by:

- 302,196 class A Corporate Units,
- 302,196 class B Corporate Units,
- 302,196 class C Corporate Units,
- 302,196 class D Corporate Units,
- 302,196 class E Corporate Units,
- 302,196 class F Corporate Units,
- 302,196 class G Corporate Units,
- 302,196 class H Corporate Units,
- 302,196 class I Corporate Units, and
- 302,273 class J Corporate Units,

each corporate unit having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company;

2) Approval of the subscription by SCF for and the payment by SCF of:

- 23,316 class A Corporate Units,
- 23,316 class B Corporate Units,
- 23,316 class C Corporate Units,
- 23,316 class D Corporate Units,
- 23,316 class E Corporate Units,
- 23,316 class F Corporate Units,
- 23,316 class G Corporate Units,
- 23,316 class H Corporate Units,
- 23,316 class I Corporate Units, and
- 23,316 class J Corporate Units,

each corporate unit having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a cash contribution amounting to seven million six hundred and ninety-eight thousand four hundred and fifty-seven Pounds Sterling and Eighteen Pence (GBP 7,698,457.18)

representing a share premium amounting to seven million four hundred and sixty-five thousand two hundred and ninety-seven Pounds Sterling and Eighteen Pence (GBP 7,465,297.18).

3) Approval of the subscription by CBC in consideration of a contribution in kind by way of capitalization of receivable due against the Company for:

32,198 class A Corporate Units,  
32,198 class B Corporate Units,  
32,198 class C Corporate Units,  
32,198 class D Corporate Units,  
32,198 class E Corporate Units,  
32,198 class F Corporate Units,  
32,198 class G Corporate Units,  
32,198 class H Corporate Units,  
32,198 class I Corporate Units, and  
32,198 class J Corporate Units,

each corporate unit having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind amounting to ten million six hundred and thirty-one thousand one hundred and eight Pounds Sterling and forty-one Pence (GBP 10, 631,108.41) representing a share premium amounting to ten million three hundred and nine thousand one hundred and twenty-eight Pounds Sterling and forty-one Pence (GBP 10,309,128.41).

4) Consequent amendment of Article 5, first paragraph of the articles of the Corporation.

5) Granting of authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Luxembourg, to carry out any action necessary or incidental in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda; and

6) Any other business.

The unitholders of the Company present at the meeting moved the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The unitholders of the Company present at the meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by contribution in cash and a contribution in kind by way of capitalization of a receivable due against the Company so as to bring it from its present amount of two million, four hundred and sixty-six thousand, eight hundred and ninety-seven Pounds Sterling (GBP 2,466,897.-) to an amount of three million, twenty-two thousand, and thirty-seven Pounds Sterling (GBP 3,022,037.-) represented by:

302,196 class A Corporate Units,  
302,196 class B Corporate Units,  
302,196 class C Corporate Units,  
302,196 class D Corporate Units,  
302,196 class E Corporate Units,  
302,196 class F Corporate Units,  
302,196 class G Corporate Units,  
302,196 class H Corporate Units,  
302,196 class I Corporate Units, and  
302,273 class J Corporate Units,

each corporate unit having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company;

*Second resolution*

The unitholders of the Company present at the meeting resolved to approve the subscription by SCF for and the payment by SCF of:

23,316 class A Corporate Units,  
23,316 class B Corporate Units,  
23,316 class C Corporate Units,  
23,316 class D Corporate Units,  
23,316 class E Corporate Units,  
23,316 class F Corporate Units,  
23,316 class G Corporate Units,  
23,316 class H Corporate Units,

23,316 class I Corporate Units, and  
23,316 class J Corporate Units,

each corporate unit having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a cash contribution amounting to seven million six hundred and ninety-eight thousand four hundred and fifty-seven Pounds Sterling and Eighteen Pence (GBP 7,698,457.18) representing a share premium amounting to Seven Million Four Hundred and Sixty Five Thousand Two Hundred and Ninety Seven Pounds Sterling and eighteen Pence (GBP 7,465,297.18).

*Third resolution*

Further appeared said Mr Edward HYSLOP, acting in his capacity as duly appointed attorney of SCF by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of SCF:

23,316 class A Corporate Units,  
23,316 class B Corporate Units,  
23,316 class C Corporate Units,  
23,316 class D Corporate Units,  
23,316 class E Corporate Units,  
23,316 class F Corporate Units,  
23,316 class G Corporate Units,  
23,316 class H Corporate Units,  
23,316 class I Corporate Units, and  
23,316 class J Corporate Units,

each corporate unit having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a cash contribution amounting to seven million six hundred and ninety-eight thousand four hundred and fifty-seven Pounds Sterling and eighteen Pence (GBP 7,698,457.18) representing a share premium amounting to seven million four hundred and sixty-five thousand two hundred and ninety-seven Pounds Sterling and eighteen Pence (7,465,297.18).

The amount of seven million six hundred and ninety-eight thousand four hundred and fifty-seven Pounds Sterling and eighteen Pence (GBP 7,698,457.18) is at the disposal of the Company in the Company's bank account.

*Fourth resolution*

The unitholders of the Company present at the meeting resolved to approve the subscription by CBC in consideration of a contribution in kind by way of capitalization of a receivable due against the Company for:

32,198 class A Corporate Units,  
32,198 class B Corporate Units,  
32,198 class C Corporate Units,  
32,198 class D Corporate Units,  
32,198 class E Corporate Units,  
32,198 class F Corporate Units,  
32,198 class G Corporate Units,  
32,198 class H Corporate Units,  
32,198 class I Corporate Units, and  
32,198 class J Corporate Units,

each corporate unit having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind amounting to ten million six hundred and thirty-one thousand one hundred and eight Pounds Sterling and forty-one Pence (GBP 10,631,108.41) representing a share premium amounting to ten million three hundred and nine thousand one hundred and twenty-eight pounds sterling and forty-one Pence (GBP 10,309,128.41).

*Fifth resolution*

Further appeared said Mr Edward HYSLOP, acting in his capacity as duly appointed attorney of CBC by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of CBC in consideration of a contribution in kind by way of capitalization of a receivable due against the Company for:

32,198 class A Corporate Units,  
32,198 class B Corporate Units,  
32,198 class C Corporate Units,  
32,198 class D Corporate Units,  
32,198 class E Corporate Units,  
32,198 class F Corporate Units,  
32,198 class G Corporate Units,  
32,198 class H Corporate Units,  
32,198 class I Corporate Units, and  
32,198 class J Corporate Units,

each corporate unit having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in kind amounting to ten million six hundred and thirty-one thousand one hundred and eight Pounds Sterling and forty-one Pence (GBP 10, 631,108.41) representing a share premium amounting to ten million three hundred and nine thousand one hundred and twenty-eight Pounds Sterling and forty-one Cents (GBP 10,309,128.41).

*Sixth resolution*

The unitholders resolved to amend article 5, paragraph 1 of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

" **Art. 5. Corporate capital.** The subscribed share capital is set at three million, twenty-two thousand, and thirty-seven Pounds Sterling (GBP 3,022,037.-) represented by:

302,196 class A Corporate Units,  
302,196 class B Corporate Units,  
302,196 class C Corporate Units,  
302,196 class D Corporate Units,  
302,196 class E Corporate Units,  
302,196 class F Corporate Units,  
302,196 class G Corporate Units,  
302,196 class H Corporate Units,  
302,196 class I Corporate Units, and  
302,273 class J Corporate Units,

each corporate unit having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company."

*Seventh resolution*

The unitholders resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN with offices in Luxembourg to carry out any action necessary or incidental in relation to the above taken resolutions.

The Meeting was declared closed as there was no further business.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at six thousand two hundred Euro.

The total amount of the capital increase and the share premium is valued at EUR 19,936,442.89.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

En l'an deux mille neuf, le vingt-huit octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster. Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée") de la société Clyde Union (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.256 (la "Société").

L'Assemblée est présidée par Monsieur Edward HYSLOP, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le "Président")

Le Président nomme comme Secrétaire Monsieur Carmine REHO, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'Assemblée élit comme Scrutateur Monsieur Philippe MULLER, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des associés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il est déclaré que les Résolutions sont prises par les associés de la Société représentant au moins 95% du capital social de la Société Clyde Blowers Capital S.à r.l.("CBC"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.248, représentée par Monsieur Edward HYSLOP, prénommé, agissant en tant que mandataire de CUH, dûment mandaté en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et SCF-VI Offshore L.P ("SCF"), une société en commandite, ayant son siège social à Maples Corporate Services limited PPO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, représentée par Monsieur Edward HYSLOP, prénommé, agissant en tant que mandataire de CUH, dûment mandaté en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Il est déclare que l'invitation à l'Assemblée a été communiquée à l'associé restant, Appleby Nominees (Jersey) Limited mais que celui-ci n'est été représenté à l'occasion de la présente Assemblée.

Le Président déclare que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à la présente Assemblée. L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour.

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Augmentation du capital social de la Société par apport en espèce et apport en nature par voie de capitalisation d'une dette due à l'égard de la Société afin de porter celui-ci de son montant actuel de deux millions quatre cent six cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-dix-sept Livres Sterling (GBP 2.466.897,-) à un montant de trois millions vingt-deux mille trente-sept Livres Sterling (GBP 3.022.037,-) représentées par:

- 302.196 parts sociales de catégorie A,
- 302.196 parts sociales de catégorie B,
- 302.196 parts sociales de catégorie C,
- 302.196 parts sociales de catégorie D,
- 302.196 parts sociales de catégorie E,
- 302.196 parts sociales de catégorie F,
- 302.196 parts sociales de catégorie G,
- 302.196 parts sociales de catégorie H,
- 302.196 parts sociales de catégorie I, et
- 302.273 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société;

2) Approbation de la souscription par SCF de et le paiement de SCF de:

- 23.316 parts sociales de catégorie A,
- 23.316 parts sociales de catégorie B,
- 23.316 parts sociales de catégorie C,
- 23.316 parts sociales de catégorie D,
- 23.316 parts sociales de catégorie E,
- 23.316 parts sociales de catégorie F,
- 23.316 parts sociales de catégorie G,
- 23.316 parts sociales de catégorie H,
- 23.316 parts sociales de catégorie I, et
- 23.316 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en espèce d'un montant de sept

millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent cinquante-sept Livres Sterling et quatre-vingt-treize Pence (GBP 7.698.457,18) représentant une prime d'émission d'un montant de sept million quatre cent soixante cinq mille deux cents quatre vingt dix sept Livres Sterling et dix-huit Pence (GBP 7.465.297,18).

3) Approbation de la souscription de CBC en contrepartie d'un apport en nature par voie de capitalisation d'une dette due à l'égard de la Société de:

- 32.198 parts sociales de catégorie A,
- 32.198 parts sociales de catégorie B,
- 32.198 parts sociales de catégorie C,
- 32.198 parts sociales de catégorie D,
- 32.198 parts sociales de catégorie E,
- 32.198 parts sociales de catégorie F,
- 32.198 parts sociales de catégorie G,
- 32.198 parts sociales de catégorie H,
- 32.198 parts sociales de catégorie I, et
- 32.198 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature d'un montant de dix millions six cent trente et un mille cent huit Livres Sterling et quarante et un Pence (GBP 10.631.108,41) représentant une prime d'émission d'un montant de dix millions trois cent neuf mille cent vingt-huit Livres Sterling et quarante et un Pence (GBP 10.309.128,41).

4) Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société.

5) Autorisation accordée à n'importe quel gérant de la Société ou à n'importe quel avocat de l'étude d'avocats WILD-GEN, Luxembourg, de prendre les mesures nécessaires ou incidentes en exécution des résolutions prises sur base du présent agenda, et

6) Divers.

Les associés de la Société présents à l'occasion de cette Assemblée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés de la Société présents à l'occasion de l'Assemblée décident d'augmenter le capital sociale de la Société par apport en espèce et apport en nature par voie de capitalisation d'une dette due à l'égard de la Société afin de porter celui-ci de son montant actuel de deux millions quatre cent six cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-dix-sept Livres (GBP 2.466.897,-) à un montant de trois millions vingt-deux mille trente-sept Livres Sterling (GBP 3.022.037,-) représentées par:

- 302.196 parts sociales de catégorie A,
- 302.196 parts sociales de catégorie B,
- 302.196 parts sociales de catégorie C,
- 302.196 parts sociales de catégorie D,
- 302.196 parts sociales de catégorie E,
- 302.196 parts sociales de catégorie F,
- 302.196 parts sociales de catégorie G,
- 302.196 parts sociales de catégorie H,
- 302.196 parts sociales de catégorie I, et
- 302.273 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société;

#### *Deuxième résolution*

Les associés de la Société présents à l'occasion de l'Assemblée décident d'approuver la souscription par SCF de et le paiement de SCF de:

- 23.316 parts sociales de catégorie A,
- 23.316 parts sociales de catégorie B,
- 23.316 parts sociales de catégorie C,
- 23.316 parts sociales de catégorie D,
- 23.316 parts sociales de catégorie E,
- 23.316 parts sociales de catégorie F,
- 23.316 parts sociales de catégorie G,

23.316 parts sociales de catégorie H,  
23.316 parts sociales de catégorie I, et  
23.316 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en espèce d'un montant de sept millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent cinquante-sept Livres Sterling et quatre-vingt-treize Pence (GBP 7.698.457,18) représentant une prime d'émission d'un montant de sept millions quatre cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-sept Livres Sterling et dix-huit Pence (GBP 7.465.297,18).

#### *Troisième résolution*

Apparaît le prénommé Monsieur Edward HYSLOP, agissant en sa capacité de mandataire dûment désigné par SCF en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration pré-mentionnée restera annexée au présent acte, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de SCF:

23.316 parts sociales de catégorie A,  
23.316 parts sociales de catégorie B,  
23.316 parts sociales de catégorie C,  
23.316 parts sociales de catégorie D,  
23.316 parts sociales de catégorie E,  
23.316 parts sociales de catégorie F,  
23.316 parts sociales de catégorie G,  
23.316 parts sociales de catégorie H,  
23.316 parts sociales de catégorie I, et  
23.316 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en espèce d'un montant de sept millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent cinquante-sept Livres Sterling et quatre-vingt-treize Pence (GBP 7.698.457,18) représentant une prime d'émission d'un montant de sept millions quatre cent soixante-cinq mille deux cents quatre-vingt-dix-sept Livres Sterling et dix-huit Pence (GBP 7.465.297,18).

Le montant de sept millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent cinquante-sept Livres Sterling et quatre-vingt-treize Pence (GBP 7.698.457,18) est à la libre disposition de la Société sur le compte bancaire de celle-ci.

#### *Quatrième résolution*

Les associés de la Société présents à l'occasion de l'Assemblée décident d'approuver la souscription de CBC en contrepartie d'un apport en nature par voie de capitalisation d'une dette due à l'égard de la Société de:

32.198 parts sociales de catégorie A,  
32.198 parts sociales de catégorie B,  
32.198 parts sociales de catégorie C,  
32.198 parts sociales de catégorie D,  
32.198 parts sociales de catégorie E,  
32.198 parts sociales de catégorie F,  
32.198 parts sociales de catégorie G,  
32.198 parts sociales de catégorie H,  
32.198 parts sociales de catégorie I, et  
32.198 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature d'un montant de dix millions six cent trente et un mille cent huit Livres Sterling et quarante et un Pence (GBP 10.631.108,41) représentant une prime d'émission d'un montant de dix millions trois cent neuf mille cent vingt-huit Livres Sterling et quarante et un Pence (GBP 10.309.128,41).

#### *Cinquième résolution*

Apparaît le prénommé Monsieur Edward HYSLOP, agissant en sa capacité de mandataire dûment désigné par CBC en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration pré-mentionnée restera annexée au présent acte, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de CBC en contrepartie d'un apport en nature par voie de capitalisation d'une dette due à l'égard de la Société de:

- 32.198 parts sociales de catégorie A,
- 32.198 parts sociales de catégorie B,
- 32.198 parts sociales de catégorie C,
- 32.198 parts sociales de catégorie D,
- 32.198 parts sociales de catégorie E,
- 32.198 parts sociales de catégorie F,
- 32.198 parts sociales de catégorie G,
- 32.198 parts sociales de catégorie H,
- 32.198 parts sociales de catégorie I, et
- 32.198 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en nature d'un montant de dix millions six cent trente et un mille cent huit Livres Sterling et quarante et un Pence (GBP 10.631.108,41) représentant une prime d'émission d'un montant de dix millions trois cent neuf mille cent vingt-huit Livres Sterling et quarante et un Pence (GBP 10.309.128,41).

#### *Sixième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Les capital social souscrit est fixé à trois millions vingt-deux mille trente-sept Livres Sterling (GBP 3.022.037,-) représentées par

- 302.196 parts sociales de catégorie A,
- 302.196 parts sociales de catégorie B,
- 302.196 parts sociales de catégorie C,
- 302.196 parts sociales de catégorie D,
- 302.196 parts sociales de catégorie E,
- 302.196 parts sociales de catégorie F,
- 302.196 parts sociales de catégorie G,
- 302.196 parts sociales de catégorie H,
- 302.196 parts sociales de catégorie I, et
- 302.273 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société."

#### *Septième résolution*

Les associés décident d'autoriser n'importe quel gérant de la Société ou n'importe quel avocat de l'étude d'avocats WILDGEN, Luxembourg, de prendre les mesures nécessaires ou incidentes en exécution des résolutions prises sur base du présent

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille deux cents euros.

Le montant total de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à EUR 19.936.442,89.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la demande du comparant que le présent acte est libellé en anglais suivi de la traduction française et qu'à la demande du comparant et en cas de divergence entre la version anglaise et française du texte, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture aux personnes comparantes, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: HYSLOP - REHO - MULLER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 novembre 2009. Relation GRE/2009/4051. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 novembre 2009.

Référence de publication: 2009139998/442.

(090169728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

---

**Petrocommerce Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.294.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2009:*

- Est nommée administrateur de la société Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Rolf Caspers avec effet du 22 octobre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

- Le mandat du réviseur d'entreprises, FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, dont l'adresse professionnelle est 17, rue des Jardiniers L-1026 Luxembourg est reconduit.

- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

*Pour conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2009139922/20.

(090169067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Asher S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.082.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale  
des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 28 octobre 2009*

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

4. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

5. M. Philippe TOUSSAINT, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour ASHER S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009139772/24.

(090168445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**CNH Europe Holding S.A., Société Anonyme,  
(anc. CNH International S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.335.

—  
*Extrait d'une décision circulaire du conseil d'administration du 13 octobre 2009*

Le conseil décide de nommer Monsieur Marco Casalino comme président du conseil d'administration.

Le conseil décide encore, conformément à l'article 17(1) des statuts de la société, de déléguer à Monsieur Giuseppe Gavioli, membre du conseil d'administration, demeurant 55, Viale delle Nazioni, I-41100 Modena, la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CNH EUROPE HOLDING S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009139780/16.

(090168436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Belval Plaza II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 119.547.

—  
EXTRAIT

Le siège social de l'associé unique de Belval Plaza II S.à r.l., à savoir Belval Plaza Holding S.A. a été transféré du 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, avec effet au 9 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Belval Plaza II S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009139779/14.

(090168786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 4.523.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 21 octobre 2009*

- Maître Pedro PALHINHA, avocat, demeurant professionnellement à Largo Da Academia Nacional De Belas Artes, 10 P-1249-061 Lisbonne est nommé en tant que nouvel Administrateur pour une période statutaire de 4 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

- Les mandats d'Administrateurs de Maîtres Jean HOSS, avocat, demeurant 2, Place W. Churchill à Luxembourg, Pit RECKINGER, avocat, 2, Place W. Churchill à Luxembourg, Daniel Johannes KIEBER, avocat, demeurant Austrasse 56, FL-9490 Vaduz et Monsieur Antonio DIAS DA CUHNA, administrateur de sociétés, demeurant 19, Av. Torre De Belém, P-1400-342 Lisboa sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 4 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., avec siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 2 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Certifié sincère et conforme

SOMALUX - SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A.

Signature / Signature / Signature

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009139728/24.

(090168757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**American Continental Properties International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 30.394.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 03 mars 2009, que:

Sont réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008:

- Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 à Luxembourg.

- Monsieur Thierry JACOB, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg au 25, avenue de la Liberté, L-1931 à Luxembourg.

- Monsieur Gabriele M. BRAVI, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement au 1, Via degli Amadio, CH-6901 Lugano.

- Monsieur Nicolas KILLEN, Avocat, demeurant professionnellement à Genève.

Le mandat de Monsieur Rodolphe GERBES, Commissaire aux Comptes n'étant pas renouvelé, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009139731/25.

(090168737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Parker Hannifin Luxembourg Investments 1 S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 800.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.918.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 11 septembre 2009*

Il résulte desdites résolutions que:

- la démission de Monsieur Paul MEYERS avec effet au 11 septembre 2009 en tant que gérant a été acceptée;

- la nomination pour une durée indéterminée avec effet au 11 septembre 2009, de Monsieur Andreas PAULSEN, né le 3 juin 1971 à Gütersloh, Allemagne, demeurant à Fasanenweg 41, 33415 VERL, Allemagne.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Jean STEFFEN

Mandataire

Référence de publication: 2009139765/17.

(090168708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Circeo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.463.

—  
EXTRAIT

Par la présente, Monsieur Xavier FABRY, informe avoir démissionné en date du 30 octobre 2009 de son mandat d'administrateur de la société CIRCEO S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Monsieur Xavier FABRY.

Référence de publication: 2009139700/12.

(090168908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.816.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Mr. John Samuel KEEN, gérant de la Société, a été modifiée comme suit: First Floor, One Finsbury Circus, London EC2M 7EB, United Kingdom avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009139708/14.

(090168883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Accelya Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 6.436.443,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.787.

—  
EXTRAIT

Monsieur Christophe El Gammal, gérant B de la Société a changé son adresse privée. Désormais, il réside au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe El Gammal

Gérant B

Référence de publication: 2009139716/14.

(090168873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Société de Restauration 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.161.

—  
EXTRAIT

Monsieur Christophe El Gammal, gérant C de la Société a changé son adresse privée. Désormais, il réside au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe EL Gammal

Gérant C

Référence de publication: 2009139717/14.

(090168874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Circeo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.463.

—  
EXTRAIT

Par la présente, Madame Audrey BALLAND, informe avoir démissionné en date du 30 octobre 2009 de son mandat de commissaire aux comptes de la société CIRCEO S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Madame Audrey BALLAND.

Référence de publication: 2009139703/12.

(090168904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Circeo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.463.

—  
EXTRAIT

Par la présente, Monsieur Edouard MAIRE, informe avoir démissionné en date du 30 octobre 2009 de son mandat d'administrateur de la société CIRCEO S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Monsieur Edouard MAIRE.

Référence de publication: 2009139701/12.

(090168906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Circeo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.463.

—  
EXTRAIT

Par la présente, Monsieur Christophe ANTINORI, informe avoir démissionné en date du 30 octobre 2009 de son mandat d'administrateur de la société CIRCEO S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Monsieur Christophe ANTINO-  
RI.

Référence de publication: 2009139702/14.

(090168905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Lehman Brothers Helsinki Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 21.191.200,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.251.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Mr. John Samuel KEEN, gérant de la Société, a été modifiée comme suit: First Floor, One Finsbury Circus, London EC2M 7EB, United Kingdom avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009139704/14.

(090168878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Luxembourg Residential Properties Loan Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.035.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Mr. John Samuel KEEN, gérant de la Société, a été modifiée comme suit: First Floor, One Finsbury Circus, London EC2M 7EB, United Kingdom avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009139706/14.

(090168881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Dufour-X S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.564.

—  
*Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration*

Il résulte des résolutions circulaires du Conseil d'Administration que:

Mademoiselle Candice De Boni, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été élue Président du Conseil d'Administration avec effet au 28 octobre 2009,

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

*Pour Dufour-X S.A.*

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009139724/20.

(090168791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**DufourIm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.565.

—  
*Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration*

Il résulte des résolutions circulaires du Conseil d'Administration que:

Mademoiselle Candice De Boni, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été élue  
Président du Conseil d'Administration avec effet au 28 octobre 2009,

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

*Pour DufourIm S.A.*

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009139723/20.

(090168794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Qualcount Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.661.

—  
- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,  
les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Ariane VIGNERON. Cette dernière  
assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

QUALCOUNT HOLDING S.A.

A. BOULHAIS / A. VIGNERON

*Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009139729/14.

(090168752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Happy Quick S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 65.185.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale tenue en date du 5 décembre 2008, les actionnaires de la Société, ayant constaté  
que le mandat du précédent réviseur d'entreprises, Ernst & Young, a pris fin, ont décidé d'approuver la nomination avec  
effet immédiat au 5 décembre 2008 de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. sis au 400, route d'Esch, B.P 1443,

L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2009.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 mai 2009, les actionnaires ont décidé d'approuver le renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises avec effet immédiat au 7 mai 2009 de la société Pricewaterhouse-Coopers S.à r.l, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra au cours de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

*Pour Happy Quick S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009139727/20.

(090169083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Coralis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 85.722.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale  
Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 30 septembre 2009 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un Administrateur, Monsieur Chang-Kwon KIM demeurant au 10-603, Sampoong Apt, 1685 Seocho-dong, Seocho-gu, Seoul (Korea).

—  
*Extrait sincère et conforme des décisions circulaires  
du Conseil d'Administration adoptées le 30 septembre 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Chang-Kwon KIM demeurant au 10-603, Sampoong Apt., 1685 Seocho-dong, Seocho-gu, Seoul (Korea) à la gestion journalière de la société.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Chang-Kwon KIM aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière. La gestion journalière de la société est donc exercée à compter de ce jour par Messieurs Chang-Kwon KIM et Gabriel JEAN.

Signature.

Référence de publication: 2009139769/20.

(090168472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Belval Plaza I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 115.595.

—  
EXTRAIT

Le siège social de l'associé unique de Belval Plaza I S.à r.l., à savoir Belval Plaza Holding S.A. a été transféré du 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, avec effet au 9 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Belval Plaza I S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009139774/14.

(090168754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Arco Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.028.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée  
générale des actionnaires en date du 22 octobre 2009*

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour ARCO HOLDING S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009139773/18.

(090168442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Parker Hannifin Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 160.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.195.

—  
*Extrait des résolutions  
de l'associé unique du 11 septembre 2009*

Il résulte desdites résolutions que:

- la démission de Monsieur Paul MEYERS avec effet au 11 septembre 2009 en tant que gérant a été acceptée;
- la nomination pour une durée indéterminée avec effet au 11 septembre 2009, de Monsieur Andreas PAULSEN, né le 3 juin 1971 à Gütersloh, Allemagne, demeurant à Fasanenweg 41, 33415 VERL, Allemagne.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Pour extrait conforme  
Jean STEFFEN  
Mandataire

Référence de publication: 2009139767/18.

(090168685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.569.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of September.

Before us Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Integrated Holding Group, L.P., a company "limited partnership" incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 666, Fifth Avenue, 10103 New York, United States of America, here represented by Mr David Saigne, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York (USA) on September 17, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Integrated Core Strategies (Europe) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.569 (the "Company"), which registered office has been transferred to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, on January 31<sup>st</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 723 of April 26, 2007, the articles of incorporation of which were amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on February 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations N° 745 of March 27, 2008, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by twelve thousand one hundred eighteen Euro and thirty-four Cents (EUR 12,118.34), from thirty-seven eight hundred eighty-one Euro and sixty-six Cents (EUR 37,881.66), up to fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), without issue of new shares.

*Payment*

The amount of the increase of capital by an amount of twelve thousand one hundred eighteen Euro and thirty-four Cents (EUR 12,118.34) has been entirely paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the amount of twelve thousand one hundred eighteen Euro and thirty-four Cents (EUR 12,118.34), is from now on at the free and entire disposal of the company; proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to exchange the existing shares with no par value against new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-).

*Third resolution*

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to modify the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-), all subscribed and fully paid-up."

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

*Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of these resolutions is estimated at approximately one thousand one hundred euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Integrated Holding Group, L.P., une société "limited partnership" constituée suivant les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au 666, Fifth Avenue, 10103 New York, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Monsieur David Saigne, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à New York (USA) le 17 septembre 2009.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'"Associé Unique") de Integrated Core Strategies (Europe) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.569 (la "Société"), dont le siège social a été transféré au Luxembourg suivant acte de Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 31 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ? 723 du 26 avril 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 745 du 27 mars 2008, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de douze mille cent dix-huit euros et trente-quatre cents (EUR 12.118,34), pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille huit cent quatre-vingt-un euros et soixante six cents (EUR 37.881,66), à cinquante mille euros (EUR 50.000.-), sans émission de parts nouvelles.

108471

*Paiement*

Le montant de l'augmentation de capital par un montant de douze mille cent dix-huit euros et trente-quatre cents (EUR 12.118,34) a été entièrement payé en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que le montant de douze mille cent dix-huit euros et trente-quatre cents (EUR 12.118,34) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société; preuve en a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'échanger les parts sociales existantes sans valeur nominale contre des parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), et est représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales nominatives avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), intégralement souscrites et libérées."

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de ces résolutions est estimé à mille cent euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: David Saigne, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2009. LAC/2009/38760. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.*

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2009139992/104.

(090169351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

**Yasemin 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 31, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.763.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 16 septembre 2009 que:

*Première résolution*

L'assemblée générale informe que Monsieur DUARTE LOPES Fernando Manuel, a cédé 50 parts sociales à Monsieur ALGESSHI Rateb, qui accepte. Ainsi que 50 parts sociales à Monsieur FARAN Daoud, qui accepte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 16 septembre 2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009139805/17.

(090169040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

**Formation et Communication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4732 Pétange, 18, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 86.930.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139800/10.

(090168533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Hanner Lautesch Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 49.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009139793/14.

(090168564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Pharao I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.541.

EXTRAIT

L'adresse de l'associé unique Pharao Guernsey Holding Limited est désormais la suivante:

PO Box 269, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009139786/16.

(090168993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Aramis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.936.450,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 136.638.

Par résolutions signées en date du 8 octobre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Christopher Masek, avec adresse professionnelle au 5, Lancaster Place, WC2E 7EN Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Acceptation de la démission de Dan Soudry, avec adresse professionnelle au 6, rue Christophe Colomb, 75008 Paris, France, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Nomination de Shaun Johnston, avec adresse professionnelle au 30-32, New Street, JE2 3RA St Helier, Jersey, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Nomination de Sandrine Anton, avec adresse professionnelle au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139380/19.

(090167941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Multi Investment Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 121.830.

*Extrait informatif concernant les Sièges Sociaux de l'Associé et du Gérant de la Société*

Comme il a été décidé en date du 16 mai 2008, les sièges sociaux de l'Associé de la Société et du gérant Multi Investment Luxembourg Holding Sarl sont comme suit:

- 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009139399/14.

(090167978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Multi Investment Bornova Center Izmir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 121.042.

*Extrait informatif concernant les Sièges Sociaux de l'Associé et du Gérant de la Société*

Comme il a été décidé en date du 16 mai 2008, les sièges sociaux de l'Associé de la Société et du gérant Multi Investment Luxembourg Holding Sarl sont comme suit:

- 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009139398/14.

(090167974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Multi Investment Ukraine 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 123.302.

*Extrait informatif concernant les Sièges Sociaux de l'Associé et du Gérant de la Société*

Comme il a été décidé en date du 16 mai 2008, les sièges sociaux de l'Associé de la Société et du gérant Multi Investment Luxembourg Holding Sarl sont comme suit:

- 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009139396/14.

(090167929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Dresdner Leasing 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 137.843.

En date du 28 août 2009, Henrietta Frances Jane Richardson, avec adresse professionnelle au 52, Colebrooke Row, N1 8AF Londres, Royaume-Uni, a démissionné de son mandat de Gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139381/12.

(090167934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Newport Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.308.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 9 septembre 2009*

L'an deux mille neuf, le neuf septembre, à onze heures, les actionnaires de la société NEWPORT INVESTMENTS S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au 1, Rue Pletzer à L-8080 Bertrange et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée confirme que Monsieur Nicolas Vainker ne fait plus partie du conseil d'administration depuis le 20 mai 2003, date à laquelle sa démission avait été ratifiée par les actionnaires

2) Les actionnaires constatent, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement Fiduciaire Reuter-Huberty & Associés S.à r.l.) en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 est donc nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Bertrange, le 9 septembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009139408/22.

(090168350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

**GEO M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 141.999.

—  
Société constituée le 23 septembre 2008 par Maître Henri Hellinckx, acte publié au Mémorial C n° 2546 du 17 octobre 2008.

## EXTRAIT

Suite à une décision prise par l'associé unique le 6 octobre 2009, il résulte que:

La démission du commissaire aux comptes CLERC (Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable) est acceptée avec effet immédiat et l'associé unique nommé en remplacement la société EWA Révision S.A. avec adresse au 45, avenue J.F. Kennedy à L-9053 Ettelbruck pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009139407/17.

(090168353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

**Balfid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.970.

—  
Par résolutions signées en date du 12 octobre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Didier Ysenbaert, avec adresse professionnelle au 301, Diksmuidse Heerweg, 8200 Brugge, Belgique, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Nomination de Carl Verstraelen, avec adresse au 82, Laudinnestraat, 1602 Vlezenbeek, Belgique, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139388/15.

(090167776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

**WTC International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 60.385.

—  
*Auszug des Protokolls der jährlichen Generalversammlung des 20. April 2009*

Aus der jährlichen Generalversammlung des 20. April 2009 gehen folgende Beschlüsse hervor:

Herr Uwe Habenicht, beruflich wohnhaft in F-57200 Saarguemines, place de la Gare, 7, scheidet aus dem Verwaltungsrat aus und wird durch Herrn Martin Drescher, beruflich wohnhaft in L-1273 Luxembourg, rue de Bitbourg, 19 ersetzt.

In Folge einer Umfirmierung übernimmt G.T. Experts Comptables S.à r.l. das Mandat des Kommissars.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Verwaltungsratsvorsitzender und des Kommissars werden verlängert und enden mit der Generalversammlung des Jahres 2015.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 07. Oktober 2009.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2009139404/20.

(090168384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Geopark II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 142.188.

—  
Société constituée le 23 septembre 2008 par Maître Henri Hellinckx, acte publié au Mémorial C n° 2619 du 27 octobre 2008.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 6 octobre 2009 que:

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes CLERC (Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable) avec effet immédiat et nomme en remplacement la société EWA Révision S.A. avec adresse au 45, avenue J.F. Kennedy à L-9053 Ettelbruck. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2014.

Pour extrait

Jean Wagener

Le mandataire

Référence de publication: 2009139406/17.

(090168356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**L'Ounado Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 115.840.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 juillet 2009*

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour L'OUNADO PROPERTY S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009139374/17.

(090168346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Apollo 3C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 48.856,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.037.

En date du 28 août 2009, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, avec siège social au Two Manhattanville Road, NY 10577 Purchase, Etats-Unis a cédé 1 part sociale ordinaire à l'associé 3C Investment LLP, avec siège social au 7-10, Chandos Street, WIG 9DQ Londres, Royaume Uni qui les acquiert.

- l'associé Apollo European Real Estate Fund II LP, avec siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis, a cédé 3 parts sociales ordinaires à 3C Investment LLP, précité, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, précité, détient 61 parts sociales ordinaires
- Apollo European Real Estate Fund II LP, précité, détient 260 parts sociales ordinaires
- 3C Investment LLP, précité, détient 73 parts sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139387/20.

(090167786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**i-CAP Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.664.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 octobre 2009*

1. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de société, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée illimitée.

2. Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour i-CAP Luxembourg*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009139375/19.

(090168338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Kenzan International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.403.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs proposent d'élire en leur sein un président en la personne de Madame Françoise DUMONT. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 20 février 2009.

KENZAN INTERNATIONAL S.A.

A. RENARD / F. DUMONT

*Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009139726/15.

(090168777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Online Grafics Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, 33, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 141.088.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1) Monsieur Stephan DELPIERRE, employé privé, né à Gosselies, (Belgique), le 15 mars 1971, demeurant à L-6315 Beaufort, 36, Harewiss.

2) Madame Diane SCHALK, employée privée, née à Luxembourg, le 12 mai 1976, épouse de Monsieur Stephan DELPIERRE, demeurant à L-6315 Beaufort, 36, Harewiss.

3) La société anonyme de droit belge "ONLINE GRAFICS", avec siège social à B-8500 Courtrai, Dumolinlaan 5, (Belgique), inscrite au Registre des Personnes Morales et à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 449.370.811, ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Geert COOLMAN, administrateur de société, né à Roeselare, (Belgique), le 31 janvier 1963, demeurant à B-8540 Deerlijk, Hendrik Consienelaan 11, et

- Monsieur Stefaan SEYE, administrateur de société, né à Gent, (Belgique), le 6 juin 1968, demeurant à B-9840 De Pinte, Wielewaalpark 8.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "ONLINE GRAFICS Luxembourg", établie et ayant son siège social à L-6131 Junglinster, 33, rue Hiehl, Zone Artisanale et Commerciale "Langwies", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 414088, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2232 du 12 septembre 2008.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 26 novembre 2008 Monsieur Jean-Marie DOMBIER, employé privé, demeurant à B-6600 Bastogne, 105, Arloncourt, a cédé ses cinquante (50) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Madame Diane SCHALK, préqualifiée.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et Messieurs Stéphane DELPIERRE et Geert COOLMAN, préqualifiés, en leur qualité de gérant administratif, respectivement de gérant technique, la considèrent comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Elle a droit aux bénéfices à partir de la même date et est subrogée à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que les mille (1.000) parts sociales représentatives du capital social sont dorénavant détenues comme suit:

1) Monsieur Stéphane DELPIERRE, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
2) Madame Diane SCHALK, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
3) La société "ONLINE GRAFICS", prédésignée, cinq cents parts sociales . . . . .	500
Total: mille parts sociales . . . . .	<u>1.000</u>

*Troisième résolution*

Afin de tenir compte de la cession de parts sociales prémentionnée, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de quatre-vingt euros (80,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

108478

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DELPIERRE - SCHALK - COOLMAN - SEYE - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2009. Relation GRE/2009/3979. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 3 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009139556/66.

(090168977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

**Oramak S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Vana Participations S.à.r.l.).**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.560.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of October.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

EASTNORD TRADING LTD, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cyprus, with its address at Goudiou Street, No.5, CY-1095 Nicosia, Cyprus, registered with the Cyprus Registrar of Companies under number 256708,

duly represented by Mr Carmine REHO, employee, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid EASTNORD TRADING LTD is the sole unitholder (hereinafter referred to as the "Sole Unitholder") of the limited liability company VANA PARTICIPATIONS S.à r.l., having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg under number B143560, incorporated by a deed received by Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on December 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 137, dated January 21, 2009 (hereinafter referred to as the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of Sole Unitholder of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

*First resolution*

The Sole Unitholder resolves to change of name of the Company into ORAMAK S.à r.l.

*Second resolution*

The Sole Unitholder of the Company resolves to amend Article 1 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the said change as follows:

" **Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company "société à responsabilité limitée" under the name of ORAMAK S.à r.l. (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately nine hundred and fifty Euro.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing mandatory the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, the said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EASTNORD TRADING LTD une société commandite constituée et existant sous les lois de Chypre avec son siège social à Goudiou Street, No.5, CY-1095 Nicosia, Chypre, enregistrée avec le Cyprus Registrar of Companies sous le numéro 256708,

dûment représentée par Monsieur Carmine REHO, employé, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prénommée EASTNORD TRADING LTD est l'associé unique ("l'Associé Unique") de la société à responsabilité limitée VANA PARTICIPATIONS S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B143560, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 137 du 21 janvier 2009 (la "Société").

Le prêtre comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'il prend en sa qualité d'Associé unique de la Société:

*Première résolution*

L'Associé Unique de la Société décide de changer la dénomination de la société en ORAMAK S.à r.l.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter ledit changement comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de ORAMAK S.à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiés ainsi que par les présents statuts."

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ès-qualités qu'il agit, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: REHO - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2009. Relation GRE/2009/4027. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 3 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009139559/85.

(090169001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

**Orefa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 145.880.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-deux octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

OREFI ORIENTALE ET FINANCIERE SAS, une société par actions simplifiée, régie par les lois de la France, établie et ayant son siège social à F-93210 La Plaine Saint Denis, 249, Avenue du Président Wilson, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny, sous le numéro 399 402 965,

ici représentée par Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée OREFA S.à r.l., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg numéro B145880, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 975 du 11 mai 2009.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-huit millions quatre-vingt-treize mille neuf cents euros (EUR 28.093.900,-), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à vingt-huit millions cent quarante-trois mille neuf cents euros (EUR 28.143.900,-), par l'émission et la création de deux cent quatre-vingt mille neuf cent trente-neuf (280.939) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Les deux cent quatre-vingt mille neuf cent trente-neuf (280.939) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites par l'associée unique OREFI ORIENTALE ET FINANCIERE SAS, préqualifiée, et libérées comme suit:

- le montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société à responsabilité limitée OREFA S.à r.l., prédésignée, de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément;

- le montant de huit millions quatre-vingt-treize mille neuf cents euros (EUR 8.093.900,-) par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au même montant, existant à son profit et à charge de la société à responsabilité limitée OREFA S.à r.l., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

La preuve de l'existence de cette créance a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associée unique décide de modifier l'article six, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à vingt-huit millions cent quarante-trois mille neuf cents euros (EUR 28.143.900,-) représenté par deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent trente-neuf (281.439) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille sept cents euros.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: BECHTEL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2009. Relation GRE/2009/3978. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 3 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009139557/56.

(090168936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.